



CIMA Canada Inc. (CIMA+)

Plan pluriannuel d'accessibilité de l'Ontario

Contexte

En 2005, le gouvernement de l'Ontario a adopté la « Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario » (LAPHO). Conformément à cette loi, les Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle (Règl. de l'Ont. 429/07) et les Normes d'accessibilité intégrées (Règl. de l'Ont. 191/11) doivent être respectées dans un délai spécifique. Le gouvernement de l'Ontario s'est fixé comme objectif de rendre l'Ontario accessible d'ici 2025.

Énoncé d'engagement

CIMA+ est tenue d'établir, de mettre en œuvre, de maintenir et de documenter un plan d'accessibilité pluriannuel qui définit la stratégie de l'organisation pour prévenir et éliminer les obstacles pour les personnes handicapées. Cette exigence est entrée en vigueur le 1er janvier 2014 en vertu du règlement sur les normes d'accessibilité intégrées (NAI) pour les organismes qui comptent 50 employé-e-s ou plus dans la province de l'Ontario.

Ce plan pluriannuel décrit la stratégie que CIMA+ adoptera pour prévenir et éliminer les obstacles conformément à la LAPHO, et afin de respecter les engagements décrits dans la politique des normes d'accessibilité de CIMA+.

Aperçu du plan

En vertu de la LAPHO, les organismes privés de 50 employé-e-s ou plus en Ontario doivent respecter les normes d'accessibilité et les exigences sur les Normes d'accessibilité intégrées (NAI) suivantes :

Exigences	Stratégies et actions 2022-2026	Calendrier de mise en œuvre
Service à la clientèle	<ul style="list-style-type: none"> ■ Maintenir la politique et les processus ■ Révision périodique et soumission du rapport de conformité ■ Révision périodique et élaborer un plan pluriannuel pour 2027-2031 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 2022-2026 ■ 2024 ■ 2026
Information et communications	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sites et contenus Web accessibles (WCAG 2.0, niveau A et niveau AA) ■ Maintenir la politique et les processus ■ Révision périodique et soumission du rapport de conformité ■ Révision périodique et élaborer un plan pluriannuel pour 2027-2031 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Janvier 2022 et janvier 2023 ■ 2022-2026 ■ 2024 ■ 2026
Emploi	<ul style="list-style-type: none"> ■ Maintenir la politique et les processus ■ Révision périodique et soumission du rapport de conformité ■ Révision périodique et élaborer un plan pluriannuel pour 2027-2031 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 2022-2026 ■ 2024 ■ 2026
Formation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Maintenir la politique et les processus ■ Révision périodique et soumission du rapport de conformité ■ Révision périodique et élaborer un plan pluriannuel pour 2027-2031 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 2022-2026 ■ 2024 ■ 2026